Supplément au certificat Europass(*)

1. Intitulé du certificat

Conducteur/Conductrice de chariot élévateur

(1) dans la langue d'origine

2. Traduction de l'intitulé du certificat

Heftruckchauffeur (NL)

Gabelstaplerführer (DE)

Forklift driver (EN)

(1) Le cas échéant, cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.

3. Eléments de compétences acquis

Le certificat de compétences acquises en formation concerne l'ensemble des unités d'acquis d'apprentissage listées ci-dessous. Les unités effectivement réussies par le titulaire du certificat sont précisées sur le certificat.

Unités d'acquis d'apprentissage en conformité avec le profil de formation du SFMQ (Service francophone des Métiers et des Qualifications)

- Vérifier et utiliser un matériel motorisé de type gerbeur.
- Vérifier et utiliser un matériel motorisé de type frontal.
- Vérifier et utiliser un matériel motorisé de type latéral.

4. Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du certificat

Le métier de Conducteur/Conductrice de chariot élévateur est référencé dans la fiche métier N1101 Conduite d'engins de déplacement des charges du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (www.pole-emploi.fr). La nomenclature et la codification du ROME sont utilisées par les différents services publics de l'emploi en Belgique.

Le Conducteur de chariot élévateur exécute, à l'aide d'un chariot élévateur à moteur, des opérations de déplacement, de stockage/déstockage, de chargement et de déchargement d'articles. Il organise son activité en fonction du planning et s'intègre dans une équipe. Il collabore à la maintenance de base des équipements de manutention et contribue à la sécurité et l'hygiène générale de l'entreprise. Le métier peut s'exercer en intérieur (entrepôt, magasin…) et en extérieur (chantier…) dans tous les secteurs d'activités et en particulier, dans le secteur du transport et de la logistique au sein d'entreprises de taille variable.

(1) Rubrique facultative

(*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site http://europass.cedefop.eu.int

© Communautés européennes 2002

5. Base officielle du certificat

Nom et statut de l'organisme certificateur BRUXELLES FORMATION Rue de Stalle 67 - 1180 Bruxelles Belgique Site internet : www.bruxellesformation.be Organisme d'intérêt public de catégorie B institué par le décret de la Commission communautaire française du 17 mars 1994 portant création de l'Institut bruxellois francophone pour la Formation professionnelle.	**Nom et statut de l'autorité nationale/régionale responsable du référent du certificat** COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE Rue des Palais 42 - 1030 Bruxelles Belgique Site internet : http://www.spfb.brussels
Niveau du certificat	**Système de notation / conditions d'octroi** Évaluation binaire « a satisfait / n'a pas satisfait » établie en référence à des critères d'évaluation (norme) dont tous doivent être rencontrés pour satisfaire à l'épreuve.
Accès au niveau suivant d'éducation/de formation Néant.	**Accords internationaux** Néant.
Base légale Néant.	

6. Modes d'accès au certificat officiellement reconnus

Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)	Part du volume total de l'enseignement / formation (%)	Durée (heures/semaines/mois/années)
École/centre de formation	100%	97 heures (14 jours)
Apprentissage en contexte professionnel	facultatif	70 heures (10 jours)
Apprentissage non formel validé (auto formation, formation à distance semi structurée…)	/	/
Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat		97 heures (14 jours)

Niveau d'entrée requis

- Être âgé d'au moins 18 ans.
- Être apte sur le plan médical.
- Avoir une expérience prouvée dans le secteur ou dans un métier requérant la conduite d'un engin de manutention motorisé.
- Satisfaire aux tests de prérequis.
- Satisfaire à l'entretien de sélection qui vise à apprécier l'intérêt du candidat pour le métier et l'adéquation entre le choix de formation et le projet professionnel.

Information complémentaire

www.europass.cedefop.europa.eu